JUSTEL - Législation consolidée				
Fin	Premier mot	Dernier mot		Préambule
		Table des matières		
	Fin			Version néerlandaise
belgiquelex . be - Banque Carrefour de la législation				
Conseil d'Etat				

Titre

26 OCTOBRE 2007. - Arrêté royal fixant le tarif des indemnités de procédure visées à l'article 1022 du Code judiciaire et fixant la date d'entrée en vigueur des articles 1er à 13 de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat.

Source : JUSTICE
Publication : 09-11-2007 numéro : 2007009900 page : 56834 IMAGE
Dossier numéro : 2007-10-26/35
Entrée en vigueur : 01-01-2008

Table des matières	Texte	Début
Art. 1-11		

Texte	Table des matières	Début

Article 1. Les montants de base, minima et maxima de l'indemnité de procédure visée à l'article 1022 du Code judiciaires sont fixés par le présent arrêté.

Les montants sont fixés par instance

Aucune indemnité n'est due pour les prestations accomplies devant une juridiction qui a été dessaisie de la cause par une décision du tribunal d'arrondissement.

De même aucune indemnité n'est due lorsque le défendeur, ou l'intimé, avant l'inscription de l'affaire au rôle, acquiesce à la demande et remplit ses obligations en principal, intérêts et frais.

Si le défendeur, ou l'intimé, après la mise au rôle, fait droit à la demande et s'acquitte de ses obligations en principal, intérêts et frais, le montant de l'indemnité est équivalent à un quart de l'indemnité de base, sans pouvoir être supérieure à 1.000 euros.

Art. 2. A l'exception des matières visées à l'article 4 du présent arrêté, l'indemnité de procédure pour les actions portant sur des demandes évaluables en argent est fixée comme suit :

(en euro)

	Montant de base	Montant minimal	Montant maximal
Jusqu'à 250,00	150,00	75,00	300,00
De 250,01 à 750,00	300,00	125,00	500,00
De 750,01 à 2.500,00	600,00	200,00	1.000,00
De 2.500,01 à 5.000	650,00	375,00	1.500,00

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?DETAIL=2007102635%2FF&caller=arrexec&row_id=1&numero=1&rech=1&cn=2007102635&table_name=LOI&nm=2007009900&la=F&language=fr&chercher=c&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&text1=repetibilite&text2=honoraires&cn_arrexec=2007042185&dt_arrexec=LOI&fromtab=loi_all&imgcn.x=56&imgcn.y=8&sql=arrexec+contains+%272007042185%27+and+la+%3D+%27F%27&tri=dd+AS+RANK+&trier=promulgation&imgcn.x=25&imgcn.y=9